

Aménagement d'un espace réservé aux chapiteaux - Demande de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite disposer d'un espace proche du centre-ville réservé à l'accueil de chapiteaux et notamment les cirques.

Le site du «stade» d'Arènes situé rue d'Arènes a été retenu. Certains travaux seront nécessaires pour assurer les conditions d'accès et de sécurité et mettre à niveau l'éclairage du lieu.

Le coût global de cet aménagement est estimé à 119 000 € TTC (780 588,83 F) financés pour 47 280 € (310 136,47 F) par subvention en provenance de l'Etat et 12 200 € (80 026,75 F) par subvention du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs, le solde étant pris en charge par le budget ville (à parts égales entre les délégations Electricité-Chauffage et Voirie).

Le principe de ce projet a été adopté à l'unanimité par la Commission Voirie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe de cet aménagement,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs,
- inscrire les sommes attendues :

En recettes :

47 280 € sur la ligne 90.822.1321.508.35000

12 200 € sur la ligne 90.814.1326.89040.30900

En dépenses :

47 280 € sur la ligne 90.822.2315.00508.35000

12 200 € sur la ligne 90.814.2315.89040.30900

le solde des dépenses étant prélevé sur les crédits du budget primitif de chaque délégation, sur les lignes suivantes :

Voirie : 29 760 € (195 212,80 F) sur la ligne 90.822.2315.508.35000

Electricité-Chauffage : 29 760 € sur la ligne 90.814.2315.89040.30900

- autoriser M. le Maire à engager la consultation des entreprises et à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants éventuels permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2002.

«M. LE MAIRE : C'est pour répondre à une demande que l'on nous fait régulièrement. De plus, 2002 est l'année des arts du cirque et je crois que c'est important. Nous avons aussi à Besançon une grande tradition du cirque puisque le Cirque PLUME y est né. La Ville va d'ailleurs participer financièrement avec le Groupe ACCOR au financement de l'opération qui est en train de se mettre en place. On va retracer, Michel ROIGNOT pourra nous en dire un mot, l'histoire du Cirque PLUME, ce sera un beau spectacle.

Nous rencontrons toujours des difficultés pour implanter les cirques, et Michel LOYAT et Jean-Claude ROY ont proposé d'installer d'une façon un peu définitive ces cirques rue d'Arènes. Le cirque va descendre dans l'arène, effectivement. Il y a des parkings proches, en terme de nuisances, c'est encaissé et il n'y a pas beaucoup d'habitations à proximité, nous aurons donc rapidement un lieu d'accueil permanent pour les cirques.

Actuellement cet espace est déjà utilisé par le cirque PLUME. Cet équipement est nécessaire car le cirque a maintenant toute sa place dans la vie culturelle de la cité. On pourra peut-être y installer aussi des fêtes foraines».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.